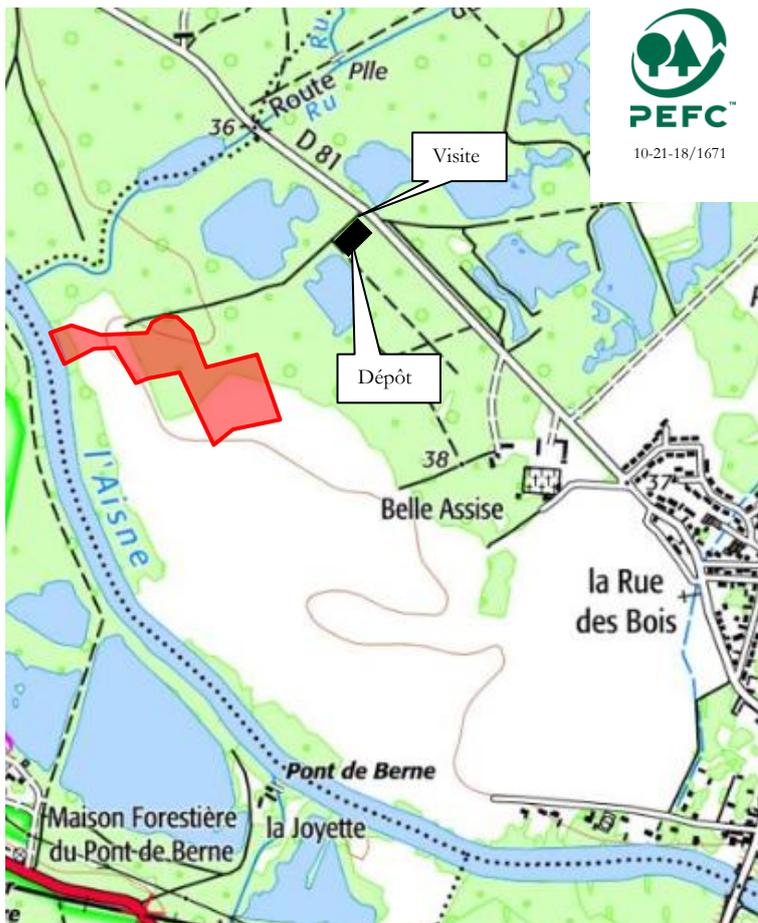


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de Belle Assise
Certification PEFC n°10-21-18/1671
Département Oise (60)
Localisation Compiègne Est
Commune Rethondes
Lieu-dit Bois de Belle Assise
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,927782°
 Latitude : 49,426246°
Point de Rencontre Mairie de Rethondes
Sécurité Conseillé

Essence principale	Frêne - Tremble
Volume présumé	57 m3
Nombre d'arbres	34
Volume moyen	1,67 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 6p, 7p et 8p
Surface 3 hectares environ
Limites plaine et chemins
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture rose au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture rose se reporter au plan ci-contre
Visite

Lot estimé par Expert JMP, LE et BC
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 30 janvier 2019

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Frêne			4	2	1	1	2	3							19	33	1,74
	Tremble				4	2	2	3								11	15	1,36
	Épicéa					1						1				2	5	2,5
<i>Observations :</i>		1 chêne de Ø 60 cm ; 1 érable sycomore de Ø 40 cm													34	57	1,67	

Clauses particulières

Préambule : Parc d'agrément. Exploitation entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2020.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre (*seulement si houppiers vendus à l'acheteur*). Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : au Nord Est

Délai d'exploitation : 15 septembre 2020

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paieement : au comptant

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

